

Indian Head (Île-du-Prince-Édouard)
Phare de Indian Head
Baie Bedeque

ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE

Le phare de Indian Head a été conçu et construit en 1881 par le ministère fédéral de la Marine et des Pêcheries. Il continue de servir de phare. Transports Canada en est le ministère gardien. Voir le rapport de recherche 90-109 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le phare de Indian Head, aussi connu historiquement sous le nom de phare de Indian Point, est un édifice désigné « reconnu » en raison de son association thématique avec la pêche côtière, la navigation et le transport maritime à Summerside et dans les environs, de sa conception inhabituelle et élégante, de ses éléments simples et bien proportionnés, et aussi de son emplacement peu étendu qui est totalement entouré d'eau.

Construit pour rendre plus sécuritaire le transport maritime dans le port de Summerside, le phare fait partie de l'effort poursuivi par le gouvernement fédéral pour améliorer le système de navigation côtière du Canada. Érigé sur une base qui est largement submergée à marée haute, le phare se caractérise par des matériaux et une qualité d'exécution typiques de son époque de construction. À l'origine, la base a été construite en caissons de fer, mais a été reconstruite en béton en 1907 en raison des dures conditions environnementales auxquelles elle est exposée.

Remplissant sa fonction originelle d'aide à la navigation, le phare et son emplacement renforcent le caractère du lieu qui se caractérise par son activité de navigation continue. En tant que point d'intérêt, ce lieu est bien connu des visiteurs et des résidents locaux, et il est facilement visible depuis la ville. Il continue d'être utilisé par les bateaux de pêche, les bateaux de plaisance et les navires commerciaux qui naviguent au large de la côte de l'Île-du-Prince-Édouard.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial du phare de Indian Head réside dans sa forme octogonale fuselée, qui comprend à sa base la résidence du gardien, dans ses matériaux et dans le caractère de son emplacement complètement entouré d'eau.

Indian Head (Île-du-Prince-Édouard)

Phare de Indian Head (suite)

Baie Bedeque

Les éléments architecturaux qui caractérisent cette structure, qu'il est bon de noter et qui devraient être préservées, comprennent tous les éléments simples mais bien proportionnés tels que le garde-fou en bois de la galerie et de l'espace au-dessus de la fondation, la rampe d'accès en bois, les murs extérieurs revêtus de planchettes, les détails simples des coins et les encadrements de la porte et des fenêtres, la disposition actuelle des fenêtres sur la base et le fût de la tour, ainsi que la conception des plates-formes et de la charpente autour de la base et de la lanterne. La qualité d'exécution visible dans la réalisation de la lentille est de haut-niveau; dans la mesure du possible, elle devrait être préservée.

La lanterne octogonale est originelle, s'harmonise à la tour et mérite d'être préservée. Des inspections régulières et des travaux de conservation en temps opportun devraient être effectués pour assurer l'intégrité continue de ces éléments, tout particulièrement à proximité de la base, qui est exposée à un environnement ingrat.

Bien qu'il existe d'autres variantes de ce modèle de phare, la conception fonctionnelle de cette structure est maintenant devenue quelque chose de rare et devrait être respectée. Toute modification concernant l'utilisation continue du bâtiment devrait être conçue pour avoir un impact minimal sur la facture historique.

Les éléments intérieurs, tels que les balustres, les pilastres et l'escalier en bois, ainsi que ce qui reste du parement originel à rainure et languette et à baguettes constituent des éléments importants et devraient être conservés.

L'emplacement, qui à l'origine était un quai circulaire, a été renforcé par un brise-lames en 1893. Bien qu'une remise à bateaux ait été emportée par la glace en 1897, il n'y a eu par la suite que peu de changements. L'intégrité de l'emplacement devrait être protégée.

1994.04.25

Pour de plus amples renseignements, se référer au *Code de pratique du BEÉFP*.